PRESSE & PUBLICATIONS

La Vie de la Recherche Scientifique (VRS)

SNCS HEBDO

SITE DU SYNDICAT sncs.fr

LA VIE DU SYNDICAT

Chaque syndiqué·e est invité·e à participer aux discussions sur les enjeux régionaux, nationaux, européens et internationaux de la recherche et contribuer à l'activité de l'ensemble du syndicat.

Le SNCS-FSU apporte à ses adhérent·es des lieux de débats privilégiés dans les sections locales et les secteurs scientifiques. Vous pouvez retrouver le nom des responsables des sections locales et des secteurs scientifiques sur le site du syndicat : **www.sncs.fr/instances**

Le SNCS-FSU soutient et coordonne le plus grand réseau d'élues et d'élus dans les instances scientifiques dont les conseils scientifiques des organismes, le Comité national de la recherche scientifique en charge de l'évaluation pour le CNRS, la commission d'évaluation de l'Inria, les commissions scientifiques spécialisées de l'Inserm et les commissions scientifiques sectorielles de l'IRD.

Le SNCS-FSU représente les personnels de la recherche et porte les mandats du syndicat dans de nombreuses instances de dialogue social dont les Conseils d'administration, les Comités sociaux d'administration (CSA), les Commissions administratives et consultatives paritaires (CAP et CCP) et les Formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT et F4SCT).

SYNDICAT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Engagé·es au quotidien pour la recherche publique et tous ses personnels
Chercheurs·euses, Ingénieurs·es, Techniciens·nes

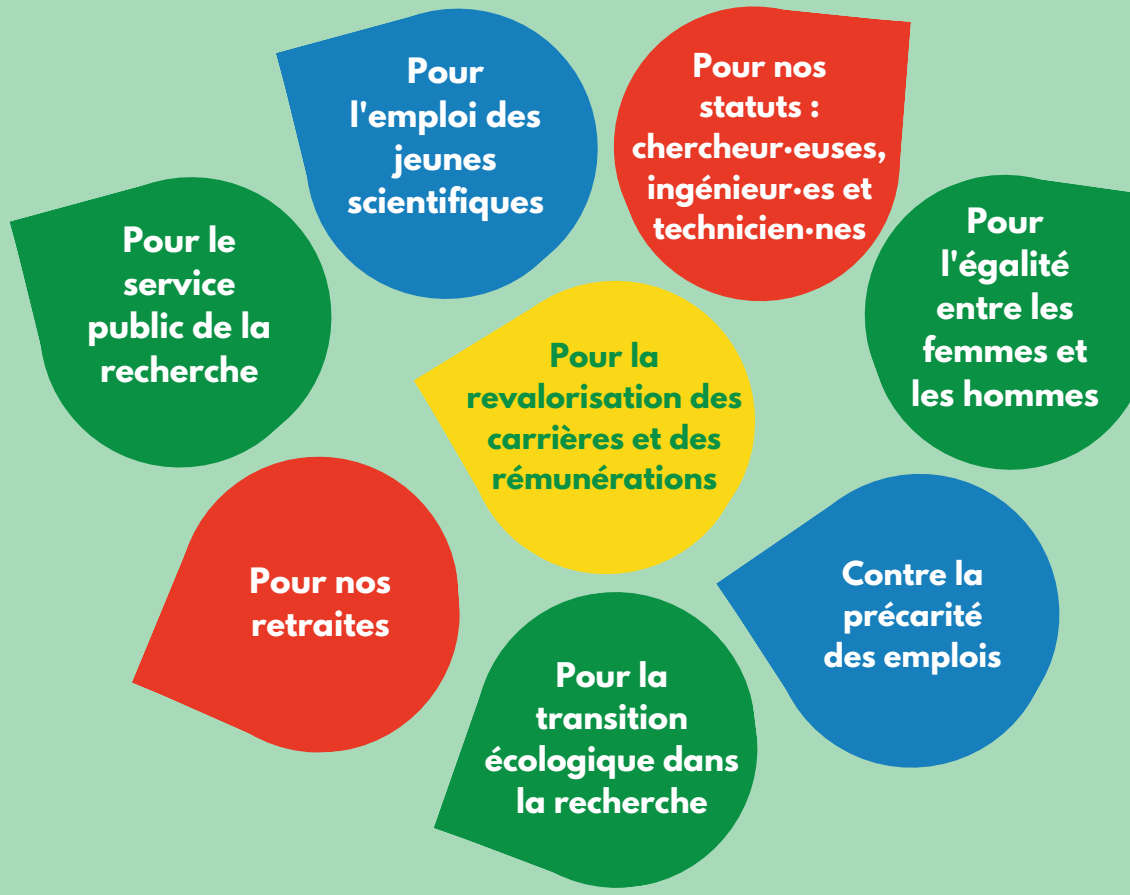

syndicat@sncs.fr
www.sncs.fr
01 49 60 40 34
@sncs_fsu
Sncs Fsu

Engagé·es au quotidien pour la recherche publique et tous ses personnels

Chercheurs·euses, Ingénieurs·es, Techniciens·nes

Le **SNCS-FSU** défend les **droits** ainsi que des **intérêts matériels et moraux**, tant **collectifs qu'individuels**, des chercheuses, chercheurs, ingénieures, ingénieurs, techniciennes et techniciens des établissements publics de recherche, de même que des travailleurs scientifiques qui peuvent leur être assimilés.

Le champ de syndicalisation rassemble les personnels des établissements publics de recherche dont au moins une des tutelles est le ministère en charge de la recherche. Sont notamment concernés :

CNRS **INRAe** **Inria** **Inserm** **IRD**

Le **SNCS** fait partie de la Fédération syndicale unitaire (FSU) et à ce titre promeut un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant, et pluraliste, au service des aspirations et des revendications des personnels.
Dans ses actions et ses combats le SNCS-FSU favorise la coordination intersyndicale en particulier avec les autres syndicats de transformation sociale.

Le SNCS-FSU se donne pour objectifs de :

- **Assister** et **défendre** toutes et tous face aux difficultés
- **Conseiller** tous les personnels dans leur carrière
- **Informer** les syndiquées et les syndiqués
- **Obtenir** des droits nouveaux
- **Atteindre** au plus vite l'égalité entre les femmes et les hommes
- **Lutter** contre toutes les discriminations
- **Mener** des réflexions sur la recherche, son organisation et ses pratiques
- **Proposer** des transformations pour renforcer la recherche publique
- **Agir** pour la transition écologique

LA RECHERCHE, UN BIEN COMMUN

Les débats et réflexions au sein des instances du syndicat s'appuient sur une **analyse des enjeux globaux de la recherche scientifique**. La recherche est un **bien commun** qui participe à produire et développer des connaissances pouvant contribuer, entre autres, aux progrès nécessaires à l'humanité, à la préservation des écosystèmes, à l'égalité et la paix entre les individus et les peuples. En tant que bien commun, la recherche doit être la plus ouverte possible, être attentive aux enjeux éthiques et recevoir le soutien affirmé et pérenne de l'Etat.

LES MÉTIERS DE LA RECHERCHE

La recherche scientifique implique des **personnels aux multiples métiers** tous aussi nécessaires à la réalisation des objectifs de création et de partage de connaissances nouvelles. Le SNCS-FSU analyse **l'articulation de ces métiers, les statuts qui leurs sont associés**, mais aussi **l'organisation collective** au sein des équipes, des laboratoires et des établissements. Le syndicat promeut la **coopération** entre les acteurs et combat les outils de compétition délétère qui mènent notamment à la dégradation des conditions de travail et à l'augmentation des phénomènes de harcèlement.

LES LIBERTÉS ACADÉMIQUES

Les sciences et leurs découvertes ne sont ni prédictibles ni pilotables. Elles ne sont pas davantage idéologiques et ni manipulables politiquement.
Le SNCS-FSU défend les libertés académiques. La liberté de mener des recherches guidées par l'intérêt scientifique, d'avoir accès au temps et aux moyens nécessaires et en s'appuyant sur des outils d'évaluation scientifique par les pairs dont la qualité est assurée par des processus démocratiques et transparents.

NOS COMBATS

- Des **postes de titulaires de la fonction publique** pour tous les personnels de la recherche académique et des postes de chercheur·euses à temps plein.
- La réduction de la précarité par un **plan pluriannuel de l'emploi scientifique** comprenant la création de 60 000 postes et 7 000 contrats doctoraux.
- Aboutir au plus vite à **une égalité entre les femmes et les hommes**, lutter **contre les discriminations**.
- La **revalorisation des rémunérations** au moins à la hauteur des corps comparables de la fonction publique et l'intégration des primes au salaire.
- Le **financement des laboratoires** par des dotations de base suffisantes pour mener une activité de recherche décente hors dotations exclusives par appels à projets.
- L'augmentation de 2 milliards d'euros des budgets annuels des organismes de recherche dans le cadre de l'objectif de **1% du PIB consacré à la recherche publique.**